VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52 [illegible] Cour Civile de District Division B.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District. Contenant 21 Terrains, l'ilet borne par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu conformément à un ordre de la Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 9me jour de novembre 1909, dans l'affaire ci-dessous intitulée, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 47 borné par les rues Keyser, Dumaine, Stephenson et Chartres, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté du 1er mai 1893, annexé pour référence à un acte d'achat ci-après mentionné de ladite Felicie Cormier et mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Robert sur 120 de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 3 3 de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurent chacun 30 3 4 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 3 3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurent chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5 de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurent chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5" de profondeur.

Ladite propriété devant être offerte en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ensemble avec huit pour cent d'honoraires d'avocat, l'assomption des taxes pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs fassent un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, encanteur
Bureau 331 33 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.
Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus, avocat adhoc.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

J. L. Onorato J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE—No 91,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Succession de Felicie Cormier. Réalisée à Trois Etages, No 814 rue Royale. A l'Encan, à la Bourse No 311 rue Baronne, MARDI, le 23 novembre, à midi.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 91,036, dans l'affaire intitulée succession de Felicie Cormier, ledit ordre daté et signé le 21 octobre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'ai fait de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 23 novembre 1909, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 47 borné par les rues Keyser, Dumaine, Stephenson et Chartres, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté du 1er mai 1893, annexé pour référence à un acte d'achat ci-après mentionné de ladite Felicie Cormier et mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Robert sur 120 de profondeur, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 3 3 de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurent chacun 30 3 4 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurent chacun 30 3 3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurent chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5 de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurent chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5" de profondeur.

Ladite propriété devant être offerte en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit, garanti par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ensemble avec huit pour cent d'honoraires d'avocat, l'assomption des taxes pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs fassent un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN encanteur
Bureau 331 33 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.
Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus, avocat adhoc.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Ameliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delman, épouse de G. H. Teague et als vs Mary Logan et als.
Dossier No 90,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet Mardi le 30 novembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Div. E, lu et signé en cent ouverte le 18me jour d'octobre 1909 je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir

Dix certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans en cet Etat et désigné par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'Ilet B sur un plan dressé par F. J. Rithers, deputé voyer général, portant la date de 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan ledit lots 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le ilet 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant rue Pear étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1826 par acte passé devant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère devront payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur,

Richardson & Guillé, avocats.
30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

Stroudback & Stern

Succession de Charles Dau'.

No 89,952—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. D.

Cottage Double, Nos 704 et 706 rue Josephine.

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 16 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances y situées dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot B, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Annociation et Chippewa sur un plan par L. Reizenstein, daté du 29 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau notaire laquelle portion de terre mesurant en mesure américaine trente et un pieds, onze pouces et une ligne (31 11 1) pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds et dix pouces (95 10) entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec 4 chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assurer la propriété à la date de l'adjudication, déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété exceptées et à partir de la date du passage de l'acte de vente.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

W. R. Metzler. W. H. Fitzpatrick.

Vente de Propriété Abandonnée.

EN vertu de l'acte 32 de 1904.

Par ordre de Barron de la Commission du Département de Police je vendrai MARDI, le 16 novembre, à 10 heures A. M. au Poste Central de Police, un lot d'objets abandonnés, consistant en vêtements, bijouterie, bicycles, etc.

Conditions—Comptant sans limite.

W. R. METZLER, Encanteur.
CHAS O'NAUD, Sec. et Tres.
Gérer—6 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Résidence

DANS LE

Troisième District.

SUCCESSION DE ADRIEN TIENE.

No 89,835—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—

Mardi, le 16 Novembre 1909,

à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. William B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé, daté et signé le 7 octobre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne (autrefois Drake), Rempart (autrefois Amour), Indépendance et Congress, désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Louis H. Pillié, voyer, daté du 21 janv or 1847 et déposé sous le No 116 parmi les registres de Théo Guyot, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel ledit lot mesurant vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-dix-huit pieds neuf pouces et quatre lignes.

Etant la même propriété que le défunt Adrien Tiene acquit par achat de Mme Dina albera, veuve par premier mariage de Frank Melackaya, et épouse par deuxième mariage de Anthony Parkert, par acte pardevant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 23 avril 1907, et enregistré dans le livre des transferts 212, folio 866.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme No 915 rue Congress, contenant deux chambres office et cuisine et hangar.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et doit déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire.

K. V. Richard, avocat.
16 oct—16 17 24 31—nov 7 14 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bridget Connors.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 430—Division C—Attendu que J. F. Cordill administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Bridget Connors, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats.
13 nov—13 17 22

Succession de Herbert K. Woodeum.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,127—Division D—Attendu que Arthur F. Woodeum a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herbert K. Woodeum décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — C. L. Walker, avocat.
7 nov—7 11 16

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de

Terrains Désirables dans les Premier et Deuxième Districts.

Rue Salcedo, entre les rues Bienville et Conti, l'ilet rue Gayoso.
Mesurant 32 x 141 8 3.

Bienville, entre les rues Gayoso et Salcedo, l'ilet Conti.
Mesurant 31 5 x 102 3 4.

3 Terrains.

Rue Hennessey, entre les rues Baudin et D'Hémecourt, l'ilet Alexander.
Mesurant chacun 32 8 x 109 8 6"

MARDI le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Jacob Stock.

No 88,662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido—MARDI, le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 5 novembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée procédoral à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec améliorations y appartenant, dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet 400, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, désigné comme lot No 10, sur le plan No 4, attaché à un acte pardevant J. D. Atkinson, ancien notaire, daté du 16 mars 1869 mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 8 3" de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet ci-dessus et désigné comme lot No 15 sur le plan No 15 déposé en l'étude de Silas Magner, ancien notaire, et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hennessey, Baudin, D'Hémecourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Lucas Lewis, contigus et mesurant chacun 32 pieds 8 pouces, 7 3/4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement, garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909, les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire, et déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido
14 nov—14 21 28—déc 5 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District 214-220 rue Saratoga, près de l'avenue Tulane vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs — JEUDI le 9 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrere et als vs le mineur Palmer L. Barrere.
No 91 153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido (ler derchasseur)—JEUDI le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 29 octobre 1909 et signé le 5 novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, procédera à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Basin (maintenant Saratoga), Sud Rempart Commune (maintenant Avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant, en mesure américaine, trente six pieds et cinq lignes de face à la rue Basin, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds onze pouces en deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds et trois lignes en large sur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoise avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc.; la rue est pavée, portant les numéros municipaux 214-220 rue Sud Basin (maintenant Saratoga), près de l'avenue Tulane, occupé comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sera estimée lon, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer les polices ou les polices au porteur ou porteurs des billets et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix d'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lambias, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur,
806 rue Perdido.
9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90,009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

William F. Sherwood vs Henry Graham et als.

Trois terrains du Sixième District, Lowerline, Pine, Irma et Anne.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 2 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 et signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'ilet No 54 Greenville. Lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Irma entre celle rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant, l'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wilhelm Frught et Maria Myers, son épouse.

No 91,098—Cour Civile de District, Div. C. pour la paroisse d'Orléans.

Deux terrains du Cinquième District, Belleville, entre Homer et l'avenue Shidell.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 23 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet borné par les rues Belleville, Elm ra, Homer et l'avenue Shidell autrefois rue Jackson, et désignés comme lots Nos 9 et 10 et mesurant trente-deux pieds trois pouces de face à la rue Belleville, autrefois Chestnut, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente-deux pieds un pouce cinq lignes de façade à la rue Belleville sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Homer entre lignes égales et parallèles tout en mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

K. E. Humphrey, avocat pour les demandeurs.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28.

LE LAIT
LAROLA
DE BERTHAM
Conserve la peau, la maintient toujours fraiche et la preserve des gerçures et des irritations.
Excellent pour le teint.

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, 15 Décembre 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Louée $9.00 par mois

Succession de Antonio Sidoti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & Cie, LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 825 rue Union—Il sera vendu MERCREDI, le 15 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 25 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure seize pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et constitue la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ren Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116, et daté du 18 octobre 1897.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être attesté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devant assurer la propriété en faveur du porteur des billets. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du montant de son enchère immédiatement après l'adjudication entre les mains de Louis C. Spear, encanteur, et de payer pour les frais de l'acte de vente, contenant certificats pardevant U. Marionni Jr, notaire.

Guy M. Hornor, avocat.
14 nov—14 21 28—déc 5 8 15

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mary Jane Metcalf.

No 90 720—Cour Civile de District.

Mercredi, 24 Novembre 1909.

A MIDI,

A la Bourse des des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé le 15 octobre 1909 je vendrai à l'encre et à l'encan ci-dessus mentionnés, comme suit

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 17, borné par les rues Lowerline, Hampson, Dante et Coliseum, lesdits lots sont désignés par les Nos 28 et 29 sur un plan dressé par F. A. Hennessey, le 11 mai 1847, et déposé comme plan No 31 en l'étude de Wm Monaghan ancien notaire en cette ville, les dits lots mesurant sur un plan dressé par William H. Williams voyer, dont une copie est annexée à un acte de vente de G. Adler à Pauline Le Blanc, passé le 3 février 1871 comme suit, à savoir:

Le lot No 28, trente pieds quatre pouces de face à la rue Lowerline, trente pieds en largeur dans le fond, 127 pieds 5 pouces de profondeur sur les lignes du front, lots 24 à 27 inclusivement et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne se divisant du lot 29 et le lot 29 mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Lowerline 30 pieds de largeur dans le fond et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 28, et 134 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 à 5 inclusivement, d'après le même plan de William H. Williams.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en et deux ans avec 8 pour cent par an, billets faits par l'acquéreur et par lui endossés, le vendeur devant payer les taxes de 1909 et les billets devant être garantis par les clauses usuelles de sécurité avec 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 24 novembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi.

German Protestant Bethany Home vs John J. Godfard.

No 90,906—Cour Civile de District.

Le Cottage Elégant No 2922 rue Bourbon.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté et signé le 8 octobre 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations, consistant en un cottage simple retiré du trottoir, dans le Troisième District, dans l'ilet No 1176, borné par les rues St Antoine, Miro et Tonti, laquelle portion de terre commençant à une distance de quatre-vingt pieds de l'encoignure des rues Tonti, et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Bourbon sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre et composée de la plus grande portion des lots 6 et 7 e, une plus petite portion du lot No 8.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de l'année 1909 en plus du prix de son enchère et devant payer pour l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly, notaire, ledit acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO ST-PAUL, Encanteur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

3024 rue Deuxième,

Pré de la rue Derbigny.

Succession de Mme Rosa Brothers, veuve par premier mariage de William Laub et veuve par deuxième mariage de James Arthur.

No 90,156—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D daté du 18 oct. 1909, la Succession de Mme Rosa Brothers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien subdivisé, hangar, citerne, beaux cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sera estimée lon, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer les polices ou les polices au porteur ou porteurs des billets et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix d'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lambias, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur,
806 rue Perdido.
9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District 214-220 rue Saratoga, près de l'avenue Tulane vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs — JEUDI le 9 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrere et als vs le mineur Palmer L. Barrere.
No 91 153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido (ler derchasseur)—JEUDI le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 29 octobre 1909 et signé le 5 novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, procédera à la vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Basin (maintenant Saratoga), Sud Rempart Commune (maintenant Avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant, en mesure américaine, trente six pieds et cinq lignes de face à la rue Basin, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds onze pouces en deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds et trois lignes en large sur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoise avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc.; la rue est pavée, portant les numéros municipaux 214-220 rue Sud Basin (maintenant Saratoga), près de l'avenue Tulane, occupé comme une buvette, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sera estimée lon, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer les polices ou les polices au porteur ou porteurs des billets et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix d'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lamb